

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Communauté de communes Argentan Intercom

### Enquête publique préalable à l'approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Argentan

Par arrêté A22-34URB du 25/04/2022, le Président de la communauté de communes Argentan Intercom, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal **du Pays d'Argentan**. L'enquête publique se déroulera **du lundi 23 mai 2022 à 9h00 au jeudi 23 juin 2022 à 17h00.**

A l'issue de l'enquête publique, la communauté de communes Argentan Intercom se prononcera définitivement sur l'approbation de la modification n°1 du PLUi du Pays d'Argentan.

Par décision du Président du Tribunal administratif de Caen en date du 28 mars 2022, Madame Odile MORON a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera au siège d'Argentan Intercom (siège de l'enquête publique), ainsi qu'en mairie de Sarceaux et à la maison cœur de ville d'Argentan.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête, y seront tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces suivantes :

- Les pièces administratives liées à l'enquête publique conformément au code de l'environnement,
- Une note explicative du projet,
- Les plans de zonage au 1/2000e et 1/5000e modifiés,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation modifiée,
- Le règlement modifié
- Les avis des personnes publiques associées.

Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique sur le site internet d'Argentan Intercom ([www.argentan-intercom.fr](http://www.argentan-intercom.fr)) à la rubrique vie quotidienne/urbanisme/enquêtes publiques et participations du public.

Un poste informatique sera tenu à disposition du public à la communauté de communes Argentan Intercom aux jours et horaires habituels d'ouverture afin de permettre la consultation du dossier.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra faire ses observations et propositions :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@argentan-intercom.fr](mailto:urbanisme@argentan-intercom.fr). Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet.
- Sur les registres d'enquête papiers mis à disposition dans les lieux d'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Par voie postale en adressant un courrier au commissaire enquêteur à Argentan Intercom, service urbanisme, 12 route de Sées – BP90220 – 61205 ARGENTAN.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour l'informer sur les projets et recevoir ses observations écrites ou orales au siège d'Argentan Intercom, en mairie de Sarceaux et à la maison cœur de ville d'Argentan selon le calendrier suivant :

Lieu	Jours et horaires	
Siège d'Argentan Intercom	Lundi 23 mai 2022 de 9h00 à 11h00	Ouverture de l'enquête
Mairie de Sarceaux	Mardi 31 mai 2022 de 14h00 à 16h00	
Maison cœur de ville d'Argentan	Vendredi 10 juin 2022 de 14h00 à 16h00	
Siège d'Argentan Intercom	Jeudi 23 juin 2022 de 15h00 à 17h00	Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur. Dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur remettra au pétitionnaire un procès-verbal de synthèse des observations en l'invitant à produire à réception de ce document, dans les quinze jours, un mémoire en réponse. Le Commissaire-Enquêteur dispose, à l'issue de la clôture de l'enquête, d'un délai d'un mois, sous réserve de demande motivée de report, pour transmettre au Président de la communauté de communes Argentan Intercom le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions et son avis motivés.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et conclusions et avis de la commission d'enquête seront consultables pendant un an au siège de la communauté de communes, ainsi que sur le site internet d'Argentan Intercom ([www.argentan-intercom.fr](http://www.argentan-intercom.fr)).

Un exemplaire sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen.

Cet avis sera publié par voie d'affichage au siège d'Argentan Intercom et en mairies de Sarceaux et Fontenai-sur-Orne, ainsi qu'à la maison cœur de ville d'Argentan. L'avis sera également publié sur le site internet d'Argentan Intercom. En outre, un avis sera publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux locaux.